

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 31 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc ALIBERT, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.  
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Brigitte PARAYRE (suppléante de Gérard PORTES), Marie MILESI.

**- Membre de droit :**

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

**- Membres à voix consultative :**

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef, ainsi que CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, LTN Yannick FERRIE, SCH Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participent à la séance :**

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.  
M. Joël CASTEX, payeur départemental.  
LCL Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.  
LCL Sylvain ESLAN, chef du pôle opérations.  
LCL Eric VINCENT, chef du pôle ressources.  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines.  
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux.

**Absents excusés :**

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.  
MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Michel FRANQUES, Lucien BIAU, Pierre CALMELS.  
Mme Florence BELOU.  
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.  
M. Christophe MOREL.

**Secrétaire :** Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 / pouvoirs : 0/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 6.

Date de la convocation : 18 mars 2022.

**RAPPORT N°018/CA-03/2022**

**OBJET : Affectation des résultats**

Selon les règles de la comptabilité M61, le résultat de fonctionnement de l'exercice N doit être affecté pour être intégré au budget de l'exercice N+1.

Le résultat de fonctionnement, tel qu'il apparaît au compte administratif 2021 (**4.955.263,38 €**) doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- pour le solde et selon la décision du conseil d'administration, en excédent de fonctionnement reporté (en fonctionnement sur ligne budgétaire 002) et/ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Considérant d'une part que le résultat d'investissement fait apparaître un excédent de **2.568.595,05 €**, d'autre part que le solde des restes à réaliser est d'un montant de **- 3.197.545,43 €**, la section d'investissement présente donc un besoin de financement de **628.950,38 €**.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de **628.950,38 €** (compte 1068) ;
- après déduction du besoin de financement de la section d'investissement, de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement du budget 2021 en section de fonctionnement du budget 2022 pour un montant de **4.326.313 €**.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***